



Confédération Paysanne

Syndicats pour une agriculture paysanne
et la défense de ses travailleurs

Membre de la Coordination européenne Via Campesina et de la Via Campesina

Bagnolet, le 16 mai 2019

*A l'attention des candidates et des candidats
à l'élection européenne 2019*

Madame la candidate, Monsieur le candidat,

Nous sommes aujourd'hui mobilisés dans les Pyrénées-Orientales pour alerter les citoyen.ne.s, mais aussi le gouvernement et les candidat.e.s à l'élection présidentielle sur la situation alarmante que connaît aujourd'hui le secteur des fruits et légumes face aux importations, essentiellement issues de pays de l'Union européenne.

En effet, ce secteur subit une crise grave et durable. Depuis 1990, les surfaces maraîchères et arboricoles ont diminué de 150 000 hectares en France : c'est un tiers des surfaces qui a disparu en 25 ans !

Les importations de fruits et légumes ont augmenté de 62 % depuis 1990. 49 % des fruits et légumes commercialisés en France sont désormais importés. Le constat est guère meilleur pour les produits certifiés Agriculture Biologique : 20 % des légumes bio et 45 % des fruits bio sont importés. La majorité des produits importés provient de pays de l'Union européenne (Espagne, Italie, Allemagne...) où les réalités environnementales (utilisation de pesticides interdits en France) et surtout sociales (coût du travail et emploi de saisonniers dans des conditions déplorables) ne sont pas les mêmes qu'en France : il s'agit de véritables distorsions de concurrence.

Si cette tendance perdure, plus de la moitié des fruits et légumes consommés en France seront importés d'ici deux ans.

L'imposition de prix bas et volatils restreint aux marchés « de niche » les initiatives de sortie des pesticides et d'amélioration de la qualité des produits. Pourtant, 84% des Français et des Françaises sont inquiets de la présence de résidus de pesticides dans leur alimentation.

La création et la multiplication des circuits courts de distribution dans tous les territoires est une solution aux problèmes de marché rencontrés par les paysannes et paysans en circuits longs. Les stratégies individuelles de vente directe permettent bien souvent d'améliorer la rémunération des paysannes et des paysans, en particulier lorsque ceux-ci sont sur de petites surfaces et se dégagent le temps nécessaire pour maîtriser la commercialisation. Toutefois, dans de nombreux territoires, l'offre en fruits et légumes en circuits courts (souvent bio) devient supérieure à la demande. De plus, les circuits courts subissent aussi la concurrence de l'importation, en particulier sur les marchés de plein vent.

L'importation massive de fruits et légumes crée ainsi une pression importante sur les prix, qui impacte le revenu des producteurs et productrices, mais aussi limite toute marge de manœuvre pour une transition agricole ambitieuse dans l'Hexagone. La mise en concurrence de nos agricultures est la responsable de la pression subie par les paysans européens et par un grand nombre de travailleurs saisonniers migrants, utilisés comme main-d'œuvre corvéable dénuée de droits.

Les traités européens organisent cette mise en concurrence et interdisent toute harmonisation par le haut. En effet, selon le traité de Lisbonne, « *le Parlement européen et le Conseil peuvent adopter des mesures*

destinées à encourager la coopération entre États membres [...], à l'exclusion de toute harmonisation des dispositions législatives et réglementaires des États membres ».

Pour toutes ces raisons, la Confédération paysanne demande au gouvernement français de mettre en place des prix minimum d'entrée pour les fruits et légumes importés, et demande aux candidat.e.s aux élections européennes de regarder en face les conséquences du libre-échange en Europe et de tout mettre en œuvre au niveau communautaire pour mettre fin à la compétition sauvage et à la spirale destructrice qui en découle.

Par exemple, un abricot espagnol importé n'aurait accès au marché français que si son prix est supérieur ou égal au prix minimum d'entrée. Le prix minimum d'entrée serait défini comme le prix de revient moyen en France (coût de production + rémunération paysanne), déterminé par les pouvoirs publics en fonction des données fournies par les organisations compétentes (Observatoire des prix et des marges, instituts techniques...).

La mise en place pratique du prix minimum d'entrée ne passera pas par le rétablissement d'une frontière physique. Des contrôles publics s'appliqueraient à toute entreprise achetant des fruits et légumes à l'étranger. Pour cela, des outils de suivi des échanges intra-européens déjà existants (ex : TVA, déclarations d'échanges de bien) pourront être facilement mobilisés par les services des Douanes.

Ce mécanisme de protection du revenu des paysan-ne-s répond à trois objectifs complémentaires :

- enrayer l'effondrement du secteur en neutralisant les distorsions de concurrence et amorcer la relocalisation en France des fruits et légumes dont la population a besoin,
- donner des marges de manœuvre économiques aux paysan-ne-s pour sortir des pesticides et s'adapter au dérèglement climatique,
- contribuer à une harmonisation sociale par le haut en Europe, pour que les ouvriers agricoles et les paysan-ne-s des pays exportateurs bénéficient d'une meilleure rémunération de leur travail et de marges de manœuvre pour leur transition agricole.

Les prix minimum d'entrée font partie des dispositifs d'urgence autorisés par l'OMC pour faire face à des importations accrues. Certains pays utilisent ou ont utilisé le dispositif des prix minimum d'entrée : l'Algérie pour les pommes, la Russie pour le bœuf... L'Union européenne a très sérieusement envisagé de l'imposer à ses importations de panneaux solaires chinois.

Les prix minimum d'entrée existent également pour les accords de libre-échange (ex : accord UE/Maroc). A l'inverse, ils n'existent pas (encore) dans les échanges intra-européens. Pour cela, vous, futur.e député.e européen.ne, devrez vous battre pour la modification du traité de Lisbonne (Traité de Fonctionnement de l'Union européenne) qui empêche actuellement la mise en place de ce mécanisme.

Madame la candidate, Monsieur le candidat, nous vous demandons de vous engager pour une Europe protectrice des paysan.ne.s, des travailleurs et de la qualité de notre alimentation. Il est urgent de permettre à tous les paysan.ne.s et tous les travailleurs de vivre dignement de leur métier et à tous les citoyen.ne.s d'avoir accès à une alimentation de qualité produite au plus près de chez eux !



Nicolas Girod
Porte-parole de la Confédération paysanne